RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

onisep

Lognes, le 29/11/25

Affaire suivie par : Renaud BOBEDA
N/Réf : SAAJ/SJ/RB/2025-36
Tel : 01.64.80.36.08
Mail : renaud.bobeda@onisep.fr

Pièces jointes :
- Votre courrier du 22 octobre 2025 (reçu le 27 octobre 2025).

La Directrice générale par intérim de l'Onisep

A

Monsieur Serge DUBIEF
Président de l'association « *Avenir de la langue française* »
Maison de la Vie associative du 12e-181, avenue Daumesnil –
75012 - PARIS

Objet : réponse à votre recours gracieux du 22 octobre 2025

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre courrier référencé en pièce jointe, dans lequel vous nous expliquez que les mesures exposées dans notre courrier du 25 août ne vous ont pas donné satisfaction par rapport à votre recours amiable du 17 juillet 2025.

Bien que nous regrettions le fait que nos propositions exposées dans notre du courrier du 25 août ne vous aient pas satisfaites, nous entendons les inquiétudes exprimées dans votre courrier. Afin de remplir au mieux notre mission de service public, nous souhaitons apporter la réponse adéquate à ces inquiétudes.

Aussi, j'ai décidé de faire droit à votre demande. Mes services ont été informés de cette décision et l'Onisep est actuellement en train d'élaborer un plan d'action pour qu'une mise en conformité avec les dispositions de l'article 11 du décret n°96-602 du 3 juillet 1996 puisse s'opérer dans les meilleurs délais. Nous vous assurons de notre pleine mobilisation sur ce dossier et espérons que cette décision vous donne pleine et entière satisfaction.

Dans l'intervalle, mes services restent à votre disposition pour apporter toute précision que vous jugerez nécessaire.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

La Directrice générale
par intérim de l'Onisep

Anne DE ROZARIO

12, Mail Barthélemy-Thimonnier
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél : 01 64 80 35 00
www.onisep.fr